

# GMaactu

FÉV.  
2024

La lettre d'information de votre ville



TÉLÉTHON 2023

## FÊTE DE L'ENFANCE ET CARNAVAL NOCTURNE

Du 16 au 23 mars prochain, la traditionnelle Fête de l'Enfance et de la Jeunesse va illuminer la Maison des Associations qui va se transformer, le temps d'une semaine, en un royaume fantastique où les enfants vont pouvoir laisser libre cours à leur imagination.

Une belle fête familiale et endiablée dans laquelle les enfants trouveront leur bonheur grâce aux jeux en tous genres, des contes, des ateliers créatifs, une conférence, des spectacles, sans oublier le vendredi, ce qu'aucun ne saurait rater, la boum des enfants ! Les plus grands (6-10 ans) et les ados (11-18 ans) auront droit aussi à leur moment privilégié avec le Festi'Jeunes qui se déroulera à la Maison des Jeunes sur les thèmes respectivement de Mario et du Disco.

En clôture de cette semaine de fête riche en animations, la Ville donnera rendez-vous le samedi 23 mars, à partir de 16h30, place de la Mairie, pour un **carnaval nocturne sur le thème « Drôles d'animaux »**. Des stands de maquillage, des jeux et un goûter seront proposés avant le départ du défilé à 19h avec la parade féérique de la compagnie Elixir. Cette journée « carnavalesque » se terminera en apothéose avec un grand final pyrotechnique, spectacle de feu et de jonglage lumineux.

Maison des associations – Route des bénévoles, 33470 Gujan-Mestras  
Programme complet sur [www.ville-gujanmestras.fr](http://www.ville-gujanmestras.fr) et sur l'appli « Gujan & Moi »



## UN MILLÉSIME EXCEPTIONNEL QUI BAT TOUS LES RECORDS

En sa qualité de Ville ambassadrice, Gujan-Mestras a montré une générosité sans pareille et s'est mobilisée comme jamais pour la cause du Téléthon.

C'est grâce à l'implication extraordinaire de tous les Gujanais, de tous les bénévoles et de l'ensemble de nos associations que le montant de la collecte a été cette année exceptionnel. Le jeudi 18 janvier 2024, c'est un chèque d'un montant record de 66 838 € qui a été remis à l'AFM-Téléthon.





# Poursuite des travaux de voirie COURS DE LA MARNE

La Municipalité fait de la réfection et de l'aménagement de la voirie une priorité forte du mandat avec bon an mal an la moitié quand ce n'est pas plus de l'investissement total en équipement. Ainsi, en 2024, sur 7 millions d'investissements prévus, 4 seront consacrés à la voirie. En ce début d'année, le plus gros chantier qui va se tenir est celui du Cours de la Marne qui va entrer dans sa 2<sup>ème</sup> phase. Les travaux de réfection de la voirie ont débuté dans la première quinzaine de février et s'achèveront fin juin. A l'instar de la première tranche, nous aurons côté sud l'espace partagé et côté nord les trottoirs et les places de stationnement. Le montant de cette deuxième tranche se chiffre à 677 000 € TTC.

Le Cours de la Marne sera mis en sens unique dans le sens Le Teich-Gujan-Mestras du rond-point de la rue Chante-Cigale au rond-point de l'allée René Fourgs. Des déviations sont bien entendu prévues durant la période des travaux.

## ÉVOLUTION MESURÉE DE LA POPULATION GUJANAISE SUR LA DERNIÈRE ANNÉE

Les derniers chiffres de l'INSEE sur la démographie du Bassin d'Arcachon viennent d'être publiés. La Ville de Gujan-Mestras, avec **22 854 habitants**, enregistre une hausse de + 1,64 % qui demeure très raisonnable et vient confirmer l'attractivité de notre cité ostréicole.

## INAUGURATION du Pôle culturel



La Culture une nouvelle fois à l'honneur dans notre Ville de Gujan-Mestras. Après le Miroir en 2023, c'est désormais au tour du Pôle Culturel de rayonner sur l'autel de la Culture. L'inauguration de ce pôle d'excellence intergénérationnel qui rassemble la Médiathèque, la ludothèque, le conservatoire municipal de musique et un auditorium de 60 places a eu lieu le **lundi 15 janvier 2024**.

Le développement de l'offre culturelle numérique constitue l'enjeu majeur des années à venir. Adapter les médiathèques publiques aux nouveaux usages numériques était devenu une nécessité. Cet équipement a donc été pensé à la lumière de cette « révolution ».

Ce tout nouveau pôle culturel constitue un équipement de qualité, propice à la découverte, à la recherche de connaissance et répond parfaitement à l'ambition de faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, avec ses outils d'une grande modernité.

## LA MUTUELLE COMMUNALE EN VIGUEUR DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

La santé publique est l'un des enjeux majeurs de notre société. La Ville de Gujan-Mestras a décidé de s'engager, dès maintenant et pour les années à venir, dans l'accompagnement de ses habitants vers une meilleure protection santé. Choisir une mutuelle communale, c'est économiser du temps de recherche et de comparaison entre les différents prestataires, puisque ce travail a été fait en amont par la Mairie et le Centre Communal d'Action Sociale.

Au travers de la convention signée avec la mutuelle **Mutami** à l'issue d'un appel d'offres, les résidents Gujanais, les salariés des entreprises Gujanaises, ainsi que les adhérents des associations installées sur la commune peuvent désormais bénéficier **des avantages d'une mutuelle locale et solidaire qui offre une couverture de qualité sur les principaux postes de dépense en santé (soins courants, optique, dentaire...)**.

Très concrètement, 3 tarifs sont proposés, variables selon les garanties, le pourcentage de remboursement et la tranche d'âge avec de **sérieux avantages négociés collectivement** :

- les tarifs sont fixes pendant les deux premières années ;
- pas de questionnaire médical ;
- pas de délai de « carence » ;
- toutes les formalités pour quitter sa mutuelle actuelle seront effectuées par Mutami ;
- les tarifs sont bloqués à compter de 70 ans.

**Deux permanences seront assurées chaque mois, sur rendez-vous, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 à la Mairie annexe (rez-de-chaussée du bâtiment Finances/Direction des ressources humaines) à côté du poste de police municipale.**

**Les personnes intéressées devront contacter le 09 77 42 55 25 (appel non surtaxé) ou par mail à l'adresse : [bordeaux@mutami.fr](mailto:bordeaux@mutami.fr)**